

**COMITE MAORE (Comores) | Collectif Comores Masiwa Mane (France) |
Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion)**

Maison des Droits de l'Homme B.P. 1497 Moroni Union des Comores

**DECLARATION SUR L'ADHESION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE
AU CONSEIL INTERNATIONAL DES JEUX DE L'OCEAN INDIEN**

Encore une fois le Comité Maore tire la sonnette d'alarme contre des actions du Gouvernement de l'Union qui vont à l'encontre de l'Unité Nationale et de l'intégrité territoriale du pays. Après le tournoi de la honte qui a eu lieu à Iconi au mois de février dernier, les autorités comoriennes ont encore capitulé devant les exigences de la France et ont laissé admettre l'île comorienne de Mayotte au Conseil International des Jeux des Îles (C.I.J) en tant qu'« entité indépendante ». De ce fait l'île comorienne de Mayotte participerait aux 7èmes Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar en août 2007.

Cette question faisait partie des principaux points de discorde au sein du CIJ et tous les Gouvernements successifs des Comores ont toujours émis un non catégorique à cette admission insistant sur le fait que Mayotte est comorienne et doit par conséquent faire partie de la délégation des Comores au sein du CIJ. Les athlètes maorais, comme anjouanais, mohéliens et grand comoriens doivent utiliser le drapeau et l'hymne des Comores. Les représentants des Comores à la réunion qui a eu lieu fin avril à Antananarivo, ont ainsi cautionné cette admission. Que Mayotte n'arbore pas le drapeau français et qu'elle soit privée de l'hymne national français ne constitue qu'un écran de fumée pour cacher une forfaiture, un écran de fumée qui ne résistera pas longtemps aux futurs assauts des français pour conférer à Mayotte un statut comparable à celui de la Réunion dans notre Région. Déjà on parle de l'organisation des Jeux des Iles à Mayotte en 2011.

Il est inadmissible qu'un Gouvernement qui traverse les affres de ses derniers souffles se permette d'engager la nation quitte à violer la Constitution du pays qui considère Mayotte comme faisant partie intégrante de notre territoire.

Le Comité Maore (Comores), le Collectif Comores Masiwa Mane (France), le Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion) :

1. Soulignent le fait que le Président Azali, quelle que soit sa fonction, n'avait pas le droit de statuer seul sur une question fondamentale touchant aux destinées du pays. En conséquence, ses engagements sont nuls et non avenue
2. Demandent au futur Président du pays qui sera élu le 14 mai prochain à saisir l'Assemblée Nationale sur la question de la participation de l'île Comorienne de Mayotte aux jeux des Iles de l'Océan Indien en tant qu'entité
3. Appellent le futur Président du pays à tout mettre en œuvre pour l'ouverture avec la France et toutes les parties susceptibles de l'être des négociations pour définir la feuille de route du retour de Mayotte dans la mère patrie

Fait à Moroni le 8 mai 2006